

Cayenne, le 18 mars 2026

Affaire suivie par : **Jessica LONY**
Chef de bureau de l'enseignement supérieur
N° de téléphone: 05 94 27 21 89
Courriel : jessica.lony@ac-guyane.fr
Gestionnaire : **Carine RIMBAUD**
N° de téléphone: 05 94 27 21 69
Courriel : qiaj-carine.rimbaud@ac-guyane.fr

Le recteur de la région académique
Le recteur de l'académie de Guyane
Chancelier des universités,
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

A l'attention de Mesdames et Messieurs les chefs des
services des examens et concours
Mesdames et Messieurs les chef(fe)s d'établissements,
Mesdames et Messieurs les chef(fe)s
d'établissements adjoints,

Objet : Circulaire d'organisation du brevet de technicien supérieur (BTS) « Maintenance des systèmes Option A / Systèmes de production » (MSP) – session d'examen 2026.

Références :

- Code de l'éducation, articles D. 643-1 et suivants ;
- Arrêté du 24 juillet 1997 fixant les modalités de notation aux examens du BTS, du bac et du BP
- Arrêté du 24 janvier 2022 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Maintenance des systèmes »;
- Arrêté du 22 juillet 2008 modifié modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités de brevet de technicien supérieur (définition d'épreuves et programmes de langue vivante étrangère de certaines spécialités, définition du contrôle de conformité des dossiers et de l'utilisation de la note "non valide") (BO n°32 du 28 août 2008) ;
- Arrêté du 23 septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D. 643-15-1 du code de l'éducation ;
- Arrêté du 3 novembre 2021 modifié modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités du brevet de technicien supérieur (définitions des épreuves obligatoires de langue vivante étrangère pour les BTS tertiaires) ;
- Arrêté du 9 mai 2025 modifié portant définition des épreuves de contrôle du brevet de technicien supérieur pour la session d'examen 2025
- Circulaire n° 2011-072 du 3 mai 2011 portant sur les conditions d'accès et de sortie des salles de composition ;
- Circulaire n° 2015-178 du 1^{er} octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices ;
- Circulaire du 8 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure et adaptation

des épreuves d'examens et concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap.

- Note de service du 12 juin 2025 relative aux épreuves de contrôle du brevet de technicien supérieur pour la session d'examen 2025.

L'académie de Guyane est chargée, pour la session citée en objet, de définir les modalités d'organisation nationales du brevet de technicien supérieur « Maintenance des systèmes ».

1 - ORGANISATION GENERALE DE L'EXAMEN

1.1. Inscription

Après avoir inscrit ses candidats dans Cyclades, chaque académie vérifie les confirmations d'inscription et s'assure de la recevabilité des candidatures. En cas de regroupement académique, les académies rattachées transfèrent, à la date fixée par la DGESIP, à l'académie qui les pilote le fichier « candidats » à jour et conservent les confirmations d'inscription.

Toute modification de candidature doit être réalisée à la fois par l'académie rattachée et par l'académie pilote.

1.2. Calendrier

Les épreuves se déroulent conformément au calendrier ci-joint (**ANNEXE I**).

Les dates et horaires indiqués, en particulier les heures à partir desquelles les candidats peuvent quitter définitivement les salles d'épreuves du fait notamment des décalages horaires entre la métropole et l'outre-mer (dispositif de mise en loge), doivent être respectés pour éviter toute divulgation des sujets.

1.3. Regroupements et centres d'examen

Les centres d'examen sont ouverts en 2026 dans les lycées généraux, technologiques, professionnels et polyvalents qui dispensent un enseignement préparant à la spécialité du Brevet de Technicien Supérieur Travaux publics.

Les candidats individuels et des centres de formations, non habilités à la pratique du CCF, subiront les épreuves, dans un établissement public centre d'examen.

Académies	Centres
Guadeloupe	Lycée Charles Coeffin Trioncelle 97122 Baie-Mahault Tel : 0590 38 94 00 DDFPT : Mme Cathia SELBONNE - Tel : 0590 38 94 19 Mail : cathia.selbonne@ac-guadeloupe.fr
Guyane	LGT Gaston Monnerville Rue du Lycée B.P 712 - 97387 Kourou Cedex Tel : 05 94 32 82 00 DDFPT : M. Emmanuel VITELA - Tel : 06 94 20 79 25 Mail : ce.9730108e@ac-guyane.fr / jerome.brousse@ac-guyane.fr
Martinique	LPO Joseph Zobel Quartier Thoraille Bp 38 - 97225 Rivière salée DDFPT : M. Clio Jean-Daniel Tel : 0596 68 05 40 Mail : Jean-Daniel.Clio@ac-martinique.fr

Les regroupements inter académiques pour la correction des épreuves écrites et les délibérations des jurys sont indiqués dans l'**ANNEXE II a et b**.

Les académies pilote organisation diffusent la présente circulaire, ses annexes et toute éventuelle modification aux académies qui leur sont rattachées, en respectant le caractère confidentiel de certains documents. Elles la déclinent à l'attention des établissements de leur groupement (y compris ceux qui n'ont que des sections de 1^{ère} année), ainsi qu'à celle des candidats individuels (à l'exclusion des grilles d'évaluation), le plus tôt possible et selon les modalités qu'elles auront définies.

Les académies pilote organisation assurent, conformément aux instructions ministérielles, la gestion complète de l'examen pour les académies de leur groupement, à l'exception de l'inscription des candidats, de l'organisation de certaines épreuves de langues vivantes (*), de l'édition et de la délivrance des diplômes qui incombent aux académies d'origine.

1.4. Mode d'évaluation des candidats

Selon les épreuves et sous-épreuves, les candidats doivent être évalués sous forme ponctuelle ou dans le cadre d'un contrôle en cours de formation (CCF), selon leur statut et la catégorie d'établissement à laquelle ils appartiennent. Il convient de vous référer au règlement d'examen annexé à l'arrêté de la spécialité cité en référence qui détermine cette répartition.

1.5. Livrets scolaires ou de formation

Les livrets scolaires sont conformes au modèle en **ANNEXE III** et joint au présent envoi en format numérique

Le fichier contenant le modèle de livret est à remplir dans les établissements concernés selon les consignes de chaque service académique des examens. Il appartient aux académies pilotes et autonomes de le leur diffuser dans cette perspective. Afin d'assurer l'anonymat des délibérations du jury, les établissements de formation doivent se conformer aux consignes de rédaction figurant sur ces livrets. Les livrets scolaires devront impérativement être à la disposition du jury de délibération.

Les livrets scolaires des candidats, devront être transmis pour le **Mercredi 17 juin 2026** – dernier délai –**envoi par voie de mailing à : dec.enseignementsuperieur@ac-guyane.fr** .

2. ORGANISATION DES ÉPREUVES ECRITES

2.1. Papeterie

Pour les épreuves écrites dont la correction est dématérialisée, il convient d'utiliser exclusivement le modèle de copies CYCC (modèle SANTORIN). Les copies vierges sont fournies aux centres d'épreuves par les rectorats des académies d'origine qui déterminent et communiquent les modalités de livraison retenues.

Pour les autres épreuves, il convient d'utiliser le papier de composition modèle national « EN » ainsi que les feuilles de calques modèle ministériel format A3.

(*) L'académie d'origine organise les épreuves **orales**:

- de LVE des BTS industriels sauf Métiers de l'eau et Enveloppes du bâtiment ;
- de LVE autres qu'anglais, allemand, espagnol et italien des autres BTS.

2.2. Sujets et matière d'œuvre

La liste de la matière d'œuvre nécessaire, des documents autorisés pour le déroulement de certaines épreuves et la liste du matériel candidat vous sont adressés par le bureau des sujets, responsable de l'édition des sujets : dec.sujet@ac-guyane.fr / téléphone 0594 27 10 32.

2.3. Matériel autorisé

L'usage de la calculatrice est autorisé dans les conditions prévues par la circulaire n° 2015-178 du 1^{er} octobre 2015 citée en références.

2.4. Déroulement des épreuves

L'utilisation de moyens de communication (téléphones mobiles, tablettes, montres connectées, ordinateurs portables) est strictement interdite. L'annonce doit en être obligatoirement faite en début d'épreuve. Tout candidat dérogeant à cette interdiction fera l'objet d'une procédure de suspicion de fraude.

Alerte : en cas d'erreur sur le contenu des sujets, les interventions des surveillants et enseignants se limitent impérativement aux seules instructions transmises par le service académique des examens et qui prennent la forme d'une « alerte sujet ». **Les erreurs pouvant être considérées comme mineures n'entraînent pas d'interruption de l'épreuve ni ne font l'objet d'un rectificatif en cours d'épreuve** ; elles sont consignées dans le procès-verbal d'examen afin qu'il en soit tenu compte lors de la correction des copies. L'objectif est de ne transmettre comme consignes que ce qui est indispensable à la bonne compréhension du sujet, pour perturber le moins possible les candidats.

2.5. Corrections

Les corrections des épreuves écrites, sauf exception, se font de manière dématérialisée dans Santorin. En cas de correction dématérialisée, chaque académie organise la numérisation des copies.

Dates des corrections dématérialisées :

Dates des corrections SANTORIN	Épreuves	Centres de numérisation
<u>Du Jeudi 21 mai 2026 au</u> <u>vendredi 12 juin 2026</u>	E3 - Mathématiques	LGT MONNERVILLE Réfèrent numérisation : Mr Emmanuel VITELA
	E1 – Culture générale et expression	Lycée Charles COEFFIN Réfèrent numérisation : Mr Patrick SHEIBOUDHOU
	E8 – Intégration d'un bien	Lycée Joseph ZOBEL Réfèrent numérisation : Mr Jacques KICHENAMA

Pour chacune des épreuves ou sous-épreuves ponctuelles orales et pratiques, une réunion d'entente sera organisée avant le début des épreuves. Elle sera animée par un président désigné par l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional en charge de la spécialité.

Une réunion d'harmonisation, dont la date sera fixée par le recteur, se tiendra sous la responsabilité de l'IA-IPR et permettra de contrôler, pour chacun des établissements concernés, les dossiers des candidats, la nature des travaux proposés aux candidats et l'adéquation des prestations évaluées ainsi que les notes attribuées. Ces documents, conservés par l'établissement, seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée jusqu'à la fin de la session suivante.

Pour chacune des épreuves ponctuelles, les chefs de centre veilleront à ce que les professeurs n'interrogent pas leurs élèves.

Les corrections ne pourront commencer qu'à l'issue de la numérisation des copies par l'académie d'origine et de la validation par l'académie pilote sujets des corrigés et barèmes dans Santorin.

3. ORGANISATION DES ÉPREUVES PRATIQUES ET ORALES

3.1. Épreuves E4 à E9

Les instructions relatives à ces épreuves figurent dans les **ANNEXES Ia - Ie**.

3.2. Conformité des dossiers

La conformité des dossiers concerne **l'épreuve E7 intitulé maintenance ameliorative**.

Le dossier réalisé et remis par le candidat est transmis selon une procédure et à une date définies dans la circulaire d'organisation inter académique ou académique de l'examen.

Le contrôle de conformité du rapport est effectué selon les modalités définies par les autorités académiques avant l'interrogation, conformément à la réglementation en vigueur.

ATTENTION : la constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la **mention « non valide »** à l'épreuve correspondante, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (cf arrêté du 22/7/2008 cité en références et définition de l'épreuve concernée). Le candidat même présent à l'épreuve ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

3.3. Épreuve facultative « Engagement étudiant »

Les fiches et les grilles d'évaluation sont présentées en **ANNEXE IV**.

La fiche d'inscription à l'épreuve engagement étudiant est proposée pré-remplie (informations sur le candidat et l'épreuve obligatoire associée) dans Cyclades, sous réserve de la déposer en ligne (choix académie d'origine de la PJ). Si la fiche est gérée en tant que PJ d'inscription, elle est disponible pour la notation de l'orale dans Santorin sur choix de l'académie de gestion.

Les dates d'épreuves sont communiquées ultérieurement par l'académie pilote organisation ou autonome. Le passage des candidats à l'épreuve facultative « engagement étudiant » sera intégré au programme de celui de l'épreuve professionnelle.

4. ORGANISATION DES DELIBERATIONS

4.1. CCF

Les notes des épreuves passées en CCF sont susceptibles de modification au cours de la réunion d'harmonisation. [Conformément à la réglementation en vigueur](#), il est [interdit](#) aux

enseignants et formateurs de les communiquer aux candidats avant l'envoi du relevé de notes final.

Les dates de saisie des notes de CCF sont fixées par chaque académie pilote organisation.

Dates de saisie des notes de CCF		
Guyane	Martinique	Guadeloupe
Vendredi 5 juin 2026	Vendredi 5 juin 2026	Vendredi 5 juin 2026

Les dossiers et documents d'évaluation sont à conserver au sein de l'établissement jusqu'au jury de délibération de la session suivante.

4.2. Fiches d'évaluation

Seules les fiches d'évaluation jointes à la présente circulaire pour les épreuves E6, E7 et E9 pourront être transmises au jury. Voir **ANNEXE V**.

Il appartient à la commission d'évaluation de renseigner ces fiches de la manière la plus complète possible pour, à la fois, éclairer les délibérations du jury et justifier la note en cas de contestation ultérieure. **Les candidats, qui ont été notés dans SANTORIN sur choix de l'académie pilote, peuvent, en effet, consulter leurs fiches d'évaluation à l'issue de la session, via leur compte Cyclades.**

D'ici là, elles sont strictement confidentielles : ni la note ni l'appréciation ne doivent être communiqués aux candidats avant la publication des résultats.

Les fiches d'évaluation pour le CCF sont à archiver dans le dossier du candidat par son établissement de formation et une copie est à transmettre à l'académie pilote organisation pour le jury.

4.3. Notation et saisie des notes

Les notes peuvent être exprimées de zéro à vingt en points entiers ou en demi-points.

• NOTES ET APPRECIATION DES CORRECTEURS ET INTERROGATEURS

Les interrogateurs et correcteurs appliqueront strictement les principes énoncés dans la « Charte de déontologie des examens » : neutralité, objectivité, probité, confidentialité, égalité de traitement des candidats.

Cette charte constitue un document de référence et doit faire chaque fois que possible, l'objet d'une très large diffusion vers les examinateurs et centres.

La notation et l'appréciation fournies par les correcteurs et/ou les interrogateurs sont des éléments déterminants et éclairants tant pour le jury que pour les candidats.

En conséquence, il est demandé et attendu des correcteurs et des interrogateurs :

- De faire apparaître les éléments d'appréciation à l'emplacement réservé à cet effet ;
- De proscrire toute appréciation non liée à l'évaluation d'une connaissance ou d'une compétence dans le domaine évalué ;
- De compléter la note – en particulier lorsque celle-ci est en dessous de la moyenne- d'une appréciation littérale explicite et en rapport ;
- De renseigner et compléter toutes les rubriques des grilles de notation.

Les fiches ou grilles de notation dûment renseignées seront remises, après les épreuves, au(x) centre(s) de corrections et de délibération. Ces fiches seront conservées pendant un an et sont communicables (droit d'accès aux documents administratifs) au même titre que les copies - sauf mention contraire en cas de demande ou réclamation des candidats.

Toutes les notes doivent être saisies sur SANTORIN/CYCLADES au plus tard :

- le vendredi 5 Juin 2026 - pour les épreuves CCF,
- le vendredi 12 juin 2026 - pour les épreuves écrites.
- le mercredi 24 juin 2026 - pour les épreuves orales et pratiques.

En cas d'évaluations multiples à agréger en une seule note, les notes proposées par les commissions d'évaluation sont transmises au chef de centre qui en fera le bilan. La conciliation entre les évaluateurs concernés se fait dans Santorin.

4.4. Jury de délibération

Le lieu et la date des jurys de délibération sont arrêtés par chaque académie pilote organisation.

5. ORGANISATION DES EPREUVES DE CONTRÔLE

Chaque académie pilote organisation définira les modalités d'organisation des épreuves de contrôle dans le respect de la note de service du 12 juin 2025 citée en références.
Voir **ANNEXE VI**.

6. PUBLICATION DES RÉSULTATS

La publication des résultats aura lieu le jeudi 25 juin 2026 pour le 1^{er} tour et le mardi 30 juin 2026 pour le 2^d tour, à l'issue des délibérations.
Le candidat pourra consulter sur son espace Cyclades son relevé de notes.

7. BILAN DE SESSION

Les présidents de jurys de délibération recueillent les remarques exprimées par les correcteurs et les interrogateurs des différentes commissions et les transmettent au service académique des examens, afin de renseigner l'inspection générale et la DGESIP sur le déroulement des épreuves.

Je vous remercie de me tenir informé de toute difficulté que pourrait entraîner l'application des présentes dispositions.

**Pour le Recteur et par autorisation,
La cheffe de la Division des Examens & Concours,**


Denis CLAVEL

SOMMAIRE ANNEXES BTS MAINTENANCE DES SYSTEMES option A - SESSION 2026

- **ANNEXE I: CALENDRIER DES ÉPREUVES**

Annexe Ia : Épreuves orales de langues vivantes

Épreuve orales et pratiques professionnelles :

Annexe Ib : E5 – Activités de maintenance

Annexe Ic : E6 – Activités de maintenance

Annexe Id : E9 – Activités de maintenance

Annexe Ie : U7 – Maintenance améliorative

- **ANNEXE II: LES REGROUPEMENTS INTERACADÉMIQUES POUR LA CORRECTION DES ÉPREUVES ÉCRITES ET LES DÉLIBÉRATIONS**

a- Les regroupements inter académiques pour la correction des épreuves écrites

b- Organisation du jury de délibération BTS MS opt.A

- **ANNEXE III : Modèle livret scolaire**

- **ANNEXE IV : Fiches et grilles d'évaluation épreuve facultative « Engagement étudiant »**

- **ANNEXE V : Fiches d'évaluation**

- **ANNEXE VI : Dates des épreuves de contrôle et son jury**

CALENDRIER DES ÉPREUVES

ÉPREUVES ÉCRITES

Épreuves	Dates	Horaires Guyane	Unités
E3 – Mathématiques (2hrs)	Lundi 18 mai 2026	11h00 – 13h00 *sortie non autorisée avant la fin de l'épreuve	U3
E1 – Culture générale et expression (4hrs)	Mardi 19 mai 2026	11h30-14h30 *sortie non autorisée avant 12h30	U1
E8 – Intégration d'un bien (4hrs) - Analyse technique en vue de l'intégration d'un bien (4h)	Mercredi 20 mai 2026	11h00-15h00 *sortie non autorisée avant la fin de l'épreuve	U8

ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES

Épreuves	Dates	Horaires	Unités
EF1 – LV Facultatif : Créole / Espagnol / Portugais	Du mardi 21 avril 2026 au mercredi 29 avril 2026 Voir annexe I.a	à partir de 8h00	UF1
EF1 – LV Facultatif : Créole / Espagnol / Portugais	Du mardi 21 avril 2026 au mercredi 29 avril 2026 Voir annexe I.a	à partir de 8h00	UF1
E4 - Physique Chimie	-	11h00 – 13h00 *sortie non autorisée avant la fin de l'épreuve	U4
E5 – Maintenance corrective – <i>candidats scolaires en CCF</i>	Candidats Individuels : <i>Le 22 juin 2026</i> Voir annexe I.b	À partir de 9h le matin et 14h30 l'après midi	U5
E6 – Maintenance préventive – <i>candidats scolaires en CCF</i>	Candidats Individuels : <i>Du 4 mai au 23 juin 2026</i> Voir annexe I.c	A partir de 8h30 ou 9h00 selon le Département	U6
E9 – Organisation de la maintenance – <i>candidats scolaires en CCF</i>	Candidats Individuels : <i>Du 20 mai au 24 juin 2026</i> Voir annexe I.d	A partir de 8h0 ou 8H30 selon le Département	U9
E7 – Maintenance améliorative EF2 – Engagement Étudiant	Dossier à déposer au plus tard le jeudi 18 mai 2026 Voir annexe I.e	A Partir de 08h	U7 + EF2
	– Guyane : <i>du 16 juin 2026 au 17 juin 2026</i> – Martinique : <i>du 2 juin au 3 juin 2026</i> – Guadeloupe : <i>du 9 juin 2026 au 11 juin 2026</i> Voir annexe I.e	A partir de 8h	

ÉPREUVES ORALES DE LANGUES VIVANTES• **E2 – LVE Anglais : 2 situations d'évaluation****E21 - Compréhension de l'oral : 30 min sans préparation**

Document audio ou vidéo : 3' maxi. Niveau B2

Titre du document inscrit au tableau.

2 écoutes espacées de 2 minutes

Compte rendu oral ou écrit du document en français

E22 - Expression orale en continu et en interaction : 15 minutes + 30 min de préparation

Dossier textuel. Le candidat enchaînera brève présentation personnelle et présentation structurée des documents en mettant en évidence le thème qu'ils illustrent et en soulignant les points importants et les détails pertinents.

Epreuves (30 min) + (15 min)	Nombre de candidats	Professeurs ressources	Dates des épreuves <i>*harmonisation à 8h30</i>	Professeur à convoquer	
				Nom/Préno m	Affectation
LGT Gaston Monnerville - Guyane					
LVE Anglais	2		Du mardi 21 avril 2026 au mardi 28 avril 2026	Yoric Josso	Lycée Gaston Monnerville (Kourou)
Lycée Charles Coeffin Trioncelle - Guadeloupe					
LVE Anglais	1		Du mardi 21 avril 2026 au mercredi 29 avril 2026	POPULO Christelle	Lycée Charles Coeffin Trioncelle - Guadeloupe
LPO Joseph Zobel - Martinique					
LVE Anglais	0			[]	[]

• **EF1 - ÉPREUVES FACULTATIVES (20 min)**

Organisation des interrogations de l'épreuve EF1- Langue vivante facultative (hors anglais)

Attention un temps de préparation de 20 min est à prévoir.

Epreuves EF1 (20 min)	Nombre de candidats	Professeurs ressources	Dates des épreuves	Professeur à convoquer	
				Nom/Prénom	Affectation
LGT Gaston Monnerville - Guyane					
Portugais	1		Du mardi 21 avril 2026 au mercredi 29 2026	MARTIN Dianne	Lycée Gaston Monnerville (Kourou)
Neerlandais	1			Mirjam Anawandoe	
Espagnol	2			BARBIER Murielle (LPO E. Castor)	
LDM Raoul Georges Nicolo – Guadeloupe					
Espagnol	0				
Lycée Chateauboeuf - Martinique					
Espagnol	0				

• **EF2 – Engagement Etudiant – (à la suite de l'épreuve E7) - Durée : 20 min**

Epreuves EF2 (10 + 10 min)	Nombre de candidats	Professeurs ressources	Dates des épreuves	Professeur à convoquer	
				Nom/Prénom	Affectation
LGT Gaston Monnerville					
EF2	1		Du 16 au 17 juin 2026	M. DESPORTES	Lycée Joseph Zobel Rivière Salée
				M. DE LA REBERDIERE	Lycée Charles Coeffin Baie Mahault
LPO JOSEPH ZOBEL					
EF2	3		Du 2 au 3 juin 2026	M. VANDERVLIE T	Lycée Gaston Monnerville Kourou
				M. PANGAUD	Lycée Joseph Zobel Rivière Salée

L'usage de matériels de laboratoire et d'un ordinateur est requis.

ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

BTS Maintenance des systèmes de production		
E5 – Activités de maintenance		
U5 Maintenance corrective		
<p>Situation d'évaluation en CCF : L'évaluation s'appuie sur un bilan de compétence évaluées sur des activités pratiques contextualisées réalisées par le candidat en entreprise ou en centre de formation. La durée de chacune des dernières situations de formation sur lesquelles, entre autres, s'appuient le positionnement doivent être significatives en durée mais ne peuvent en aucun cas excéder 6 heures. A l'issue des situations de formations, l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le suivi, le bilan de compétences acquises; – les demandes d'interventions ; – la description sommaire des moyens matériels et des documents mis à disposition ; – les documents rédigés par le candidat ; – la fiche nationale d'évaluation des compétences complétée au regard du bilan de compétences dressé. <p>Pour les candidats individuels : La sous-épreuve ponctuelle est une sous-épreuve pratique qui se déroule dans les mêmes conditions de réalisation et d'évaluation que celles de l'évaluation en CCF.</p> <p>NOTE IMPORTANTE : les candidats individuels et du privé hors contrat doivent se présenter à l'épreuve avec l'équipement adapté (blouse de travail, chaussures de sécurité et carnet d'habilitation). La convocation devra en faire état.</p>		
Situation Evaluation	Période des épreuves	Professeurs responsables Nom Prénom
Lycée Gaston Monnerville Kourou – 17 cdt's scolaires + 1 individuel		
1 ^o situation d'évaluation Diagnostic (3h)	<i>Scolaires+ apprentis : durée de la formation</i>	M. PANGAUD M. SHEMATSI
	Cdt Indiv : <i>Date: 22 juin 2026 14h30</i>	M. SHEMATSI
2 ^o situation d'évaluation Réparation ou dépannage, remise en service (3h)	<i>Scolaires+apprentis : durée de la formation</i>	M. PANGAUD M. SHEMATSI
	Cdt Indiv : <i>Date: 22 juin 2026 9h00</i>	M. PANGAUD
Lycée Joseph Zobel Rivière salée - 10 cdt's scolaires + 0 individuel		
1 ^o situation d'évaluation Diagnostic (3h)	<i>Scolaires : durée de la formation</i>	M. DESPORTES M. VANDERVLIT
	Cdt Indiv : <i>... juin 2026 -...h....</i>	M. DESPORTES M. VANDERVLIT
2 ^o situation d'évaluation Réparation ou dépannage, remise en service (3h)	<i>Scolaires : durée de la formation</i>	M. DESPORTES M. VANDERVLIT
	Cdt Indiv : <i>... juin 2026-.....h.....</i>	M. DESPORTES M. VANDERVLIT
Lycée Charles Coeffin Baie Mahault - 21 cdt's scolaires + 4 Apprentissages + 0 individuel		
1 ^o situation d'évaluation Diagnostic (3h)	<i>Scolaires+Apprentis : durée de la formation</i>	M. ASDRUBAL M. DE LA REBERDIERE
	Cdt Indiv : <i>juin 2026-....h...</i>	M. ASDRUBAL M. DE LA REBERDIERE
2 ^o situation d'évaluation Réparation ou dépannage, remise en service (3h)	<i>Scolaires : durée de la formation</i>	M. ASDRUBAL M. DE LA REBERDIERE
	Cdt Indiv : <i>... juin 2026-.....h.....</i>	M. ASDRUBAL M. DE LA REBERDIERE

BTS Maintenance des systèmes de production		
E6 – Activités de maintenance		
U6 – Maintenance Préventive		
<p>Situation d'évaluation en CCF : L'évaluation s'appuie sur un bilan de compétences évaluées sur des activités pratiques contextualisées réalisées par le candidat en entreprise ou en centre de formation.</p> <p>Le bilan est construit à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des activités pratiques contextualisées réalisées par le candidat en entreprise et/ou en centre de formation (durée max 3h) ; - d'un rapport (vingt à vingt-cinq pages, hors annexes techniques) rédigé par le candidat à mesure des activités pratiques réalisées. Ce document permet de restituer les organisations et procédures d'intervention de maintenance préventive mises en œuvre ou observées par le candidat au cours du cycle de formation en entreprise (stage de 1^{ère} année) et/ou en centre de formation. Date limite de remise des rapports (Pdf) : 1 octobre 2025 <p>L'équipe pédagogique archive les dossiers sur l'espace collaboratif interacadémique TRIBU</p> <p>A l'issue des situations de formation, l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le suivi, le bilan de compétences acquises; ➤ le descriptif des interventions à réaliser ; ➤ la description sommaire des moyens matériels et des documents mis à disposition ; ➤ les documents rédigés par le candidat ; ➤ la fiche nationale d'évaluation des compétences complétée au regard du bilan de compétences dressé. ➤ l'attestation de stage <p><i>Candidats individuels : La sous-épreuve ponctuelle est une sous-épreuve pratique qui se déroule dans les mêmes conditions de réalisation et d'évaluation que celle de l'évaluation en CCF.</i></p>		
Situation Evaluation	Période des épreuves	Professeurs responsables Nom Prénom
Lycée Gaston Monnerville Kourou 16 cdt's scolaires + 1 individuel		
situation d'évaluation CCF	Scolaires : <i>durée de la formation</i>	M. PANGAUD M. SHEMATSI
épreuve ponctuelle 3h	Cdts indiv <i>Dates 23 juin 2026 9h00</i>	M. PANGAUD
Lycée Joseph ZOBEL Rivière salée 10 cdt's scolaires + 0 individuel		
situation d'évaluation CCF	Scolaires : <i>durée de la formation</i>	M. M. DESPORTES M. VANDERVLIT
épreuve ponctuelle 3h	Cdts indiv <i>Dates Mardi 9..... juin 2026- 9....h....</i>	M. M. DESPORTES M. VANDERVLIT
Lycée Charles COEFFIN Baie Mahault – 21 cdt's scolaires + 4 Apprentis + 0 individuel		
situation d'évaluation CCF	Scolaires+apprentis : <i>durée de la formation</i>	M. M. ASDRUBAL M. DE LA REBERDIERE
épreuve ponctuelle 3h	Cdts indiv <i>Date 4 Mai 2026 - ...8.h30....</i>	M. M. ASDRUBAL M. DE LA REBERDIERE

BTS Maintenance des systèmes de production		
E9 – Activités de maintenance		
U9 – Organisation de la maintenance		
<p>Situation d'évaluation en CCF :</p> <p>L'évaluation s'appuie sur le suivi et le bilan des compétences visées par la sous-épreuve.</p> <p>La durée de chacune des dernières situations de formation sur lesquelles, entre autres, s'appuient le positionnement doivent être significatives en durée mais ne peuvent en aucun cas excéder 2 heures. L'évaluation du candidat s'effectue à l'aide de la grille d'évaluation publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.</p> <p>A l'issue des situations de formations, l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le suivi et le bilan de compétences acquises; – les études de cas réalisées ; – la description sommaire des moyens matériels et des documents mis à disposition ; – les fichiers informatiques et documents créés par le candidat ; – la fiche nationale d'évaluation des compétences complétée au regard du bilan de compétences dressé. <p><i>Pour les candidats individuels :</i></p> <p><i>La sous-épreuve ponctuelle est une sous-épreuve pratique qui se déroule dans les mêmes conditions de réalisation et d'évaluation que celles de l'évaluation en CCF.</i></p>		
Situation Evaluation	Période des épreuves	Professeurs responsables Nom Prénom
Lycée Gaston Monnerville Kourou – 17 cdt's scolaires + 0 individuel		
situation d'évaluation CCF	<i>Scolaires durée de la formation</i>	M. ROCHE
épreuve ponctuelle 2h	Cdt Indiv : <i>Dates: 24.... juin 2026 8...h....</i>	
Lycée Joseph Zobel Rivière salée- 11 cdt's scolaires + 0 individuel		
situation d'évaluation CCF	<i>Scolaires durée de la formation</i>	M. LOE-SACK-SIOE
épreuve ponctuelle 2h	Cdt Indiv : <i>Dates : 10.... juin 2026 ...8.h....</i>	
Lycée Charles Coeffin Baie Mahault- 22 cdt's scolaires + 5. Apprentissages + 0 individuel		
situation d'évaluation CCF	<i>Scolaires+apprentis durée de la formation</i>	M. ASDRUBAL
épreuve ponctuelle 2h	Cdt Indiv : <i>Dates : ...20... Mai 2026 ...8..h30...</i>	

BTS Maintenance des systèmes de production	
E7- Réalisation d'activités de maintenance préventive en milieu professionnel	
Consignes particulières pour l'épreuve	
<p>Le candidat effectue un stage en entreprise dans un service de maintenance, d'une durée de 3 à 4 semaines maximum au cours de la deuxième année de la formation. Le candidat effectue une étude d'amélioration d'un bien ou d'une organisation (étude et réalisation) sous la forme d'un projet d'une durée de 80 heures. L'étude peut être menée en centre de formation et/ou en entreprise sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.</p> <p>Le candidat établit un dossier de trente pages maximum hors annexes comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le cahier des charges du projet servant de support pour la validation académique des projets ; ➤ l'étude concernant la justification des solutions ; ➤ la description de la solution retenue ; ➤ le dossier de réalisation ; ➤ une synthèse du projet mené avec un volet technico-économique au regard des objectifs initiaux. ➤ l'attestation de stage <p>L'épreuve ponctuelle orale se déroule au cours de la deuxième année de formation, d'une durée de trente minutes se décomposant en dix minutes d'exposé du projet technique, suivies de vingt minutes d'entretien avec la commission d'interrogation. Cette commission est constituée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de deux enseignants (ou formateurs) extérieurs à l'établissement de l'enseignement professionnel ; - d'un représentant professionnel. 	
<p>Les dossiers de projet devront être mis à disposition de la commission d'examen 15 jours avant la date de début de l'épreuve : les dossiers seront déposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par les équipes pédagogiques en charge du suivi des étudiants sur l'espace TRIBU le 18/05/2026 au plus tard. • par les étudiants sur leur espace personnel CYCLADE le 18/05/2026 au plus tard. <p>L'examen et l'évaluation par la commission d'interrogation du dossier du candidat s'effectuent hors de sa présence.</p> <p>Seule la fiche nationale d'évaluation de l'épreuve sera utilisée par la commission d'interrogation.</p>	
Suivi des projets	<p>Pour chaque candidat, la fiche de suivi du projet entreprise doit être remplie par l'enseignant chargé du suivi au sein de l'équipe pédagogique. Elle doit mentionner toutes les informations utiles relatives au projet et à son déroulement au sein de l'entreprise. Elle nécessite la visite en entreprise de l'enseignant chargé du suivi de ce projet. Cette fiche remise à la commission d'interrogation de l'épreuve orale de soutenance du projet, est fournie chaque année aux centres d'examen avec la circulaire nationale de l'examen.</p>

U7 – Maintenance améliorative				
Nombre de candidats	Professeurs ressources	Dates des épreuves	Professeurs à convoquer	
			Nom Prénom	Affectation
Lycée Gaston Monnerville Kourou : 18 cdt's scolaires + 2 individuels				
20	M.ROCHE M.PANGAUD	Dates : <i>du 16 juin au 17 juin 2026</i>	M. DESPORTES M. DE LA REBERDIERE	Lycée Joseph Zobel Rivière Salée Lycée Charles Coeffin Baie Mahault
Lycée Joseph Zobel Rivière Salée : 11 cdt's scolaires + 0 individuel				
11	M.DESPORTES M. VANDERVLIEET	Dates : <i>du 2 juin au 3 juin 2026</i>	M. SHEMATSI M. ASDRUBAL	Lycée Gaston Monnerville Kourou Lycée Charles Coeffin Baie Mahault
Lycée Charles Coeffin Baie Mahault : 22 cdt's scolaires + 5.apprentissages + 1 individuel				
28	M. ASDRUBAL M. DE LA REBERDIERE	Dates : <i>du 9 juin au 11 juin 2026</i>	M. VANDERVLIEET M.PANGAUD	Lycée Gaston Monnerville Kourou Lycée Joseph Zobel Rivière Salée
Harmonisation pour l'épreuve professionnelle de synthèse				
Lycée Gaston MONNERVILLE M. VITELA Emmanuel ; pilote la réunion. (Compte rendu de jury d'épreuve)		Dates : <i>Jeudi 18 juin 2026</i>	M. DESPORTES M.DE LA REBERDIERE M.SHEMATSI	Lycée Joseph Zobel Rivière Salée Lycée Charles Coeffin Baie Mahault Lycée Gaston Monnerville Kourou
Saisie des notes (bordereau et informatique) après la réunion d'harmonisation			<i>Le vendredi 19 juin 2026</i>	

Annexe II

Les regroupements interacadémiques pour la correction des épreuves écrites et les délibérations

a- Les regroupements interacadémiques pour la correction des épreuves écrites

Centre de correction: Académie de Guyane - Lycée Gaston Monnerville

Epreuves Ecrites				
Dates des corrections et membres du jury				
Epreuve	Dates	Lieu	Correcteurs	
			Nom Prénom	Affectation
E1 Culture Générale et expression 57 copies	Jeudi 21 mai au vendredi 12 juin 2026	Lycée Gaston MONNERVILLE	VIARDOT Lydie (Lycée Charles Coeffin Baie Mahault)	
			WATELLO Steffy (Lycée Joseph Zobel)	
			Yannick RUDEL (Lycée Elie Castor)	
E2 Langues vivantes Obligatoires Epreuve orale	CCF et ponctuelle			
E3 Mathématiques 0 Cdts non évalués en CCF	Jeudi 21 mai au vendredi 12 juin 2026			
E4 Sciences physiques 0 Cdts non évalués en CCF	Jeudi 21 mai au vendredi 12 juin 2026			
E 8 Analyse technique en vue de l'intégration d'un bien 60 copies	Jeudi 21 mai au vendredi 12 juin 2026	Lycée Gaston MONNERVILLE	M. SHEMATSI M. PANGAUD M. DESPORTES M. DE LA REBERDIERE	Lycée Joseph Zobel Rivière Salée Lycée Charles Coeffin Baie Mahault Lycée Gaston Monnerville Kourou

b- Organisation du jury de délibération BTS MS opt.A

Président du jury:

JOCQUEL Michel IA IPR STI de l'académie de Guyane

Jury de délibération – VISIO CONFERENCE Rectorat de Guyane			
Date	Personnes à convoquer		
	Nom Prénom	Discipline	Affectation
Jury de délibération Jeudi 25 juin 2026 10h (Guyane)	JOCQUEL Michel	Président Jury	Rectorat de Guyane
	MACQUIN Jean-Luc	E5-E6-E8-E9	Lycée Coëffin
	VANDERVLIEET Alain	E5-E6-E8-E9	Lycée Joseph Zobel
	SCHEMATSI Bauma	E5-E6-E8-E9	Lycée Monnerville
	BROUSSE Jérôme	E1	Lycée Monnerville
	THOMAS Kesha	E2	Lycée Monnerville
	BARSKE Bruno	E3	Lycée Monnerville

Note sur les déplacements des membres des jurys :

Nom	Trajet	Date départ	Date retour	Location voiture	Location Hôtel
M. PANGAUD	GUYANE -GUADELOUPE A/R	8 JUIN 2026	12 JUIN 2026	oui	Village soleil Marina Gosier
M. SHEMATSI	GUYANE -MARTINIQUE A/R	1 ^{ER} JUIN 2026	4 JUIN 2026	oui	Karibéa Ste LUCE
M.DE LA REBERDIERE	GUADELOUPE - GUYANE A/R	15 JUIN 2026	20 JUIN 2026	oui	GROS- BEC Kourou
M.ASDRUBAL	GUADELOUPE - MARTINIQUE A/R	1 ^{ER} JUIN 2026	4 JUIN 2026	oui	Karibéa Ste LUCE
M.DESPORTES	MARTINIQUE - GUYANE A/R	15 JUIN 2026	20 JUIN 2026	oui	GROS- BEC Kourou
M. VANDERVLIEET	MARTINIQUE – GUADELOUPE A/R	8 JUIN 2026	12 JUIN 2026	oui	Village soleil- Marina Gosier

Fiche et grille évaluation épreuve facultative "Engagement étudiant"

Reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle.

CANDIDAT(E)	Nom et prénom :	
	N° de Candidat :	
Analyse de l'engagement associatif, social ou professionnel		
Organisation lieu de l'engagement:		
Activités réalisées :		
Questions posées :		
NOTE /20 :	<input type="text"/>	
Appréciation globale et Commentaires (justification de la note)		
MEMBRES DE LA COMMISSION :	Date :	Signatures

CRITÈRES D'ÉVALUATION

	TI	I	S	TS
1 – Qualité de la présentation du contexte de l'engagement				
2 – Précision de la présentation des actions conduites dans le cadre de l'engagement				
3 – Réflexivité sur les acquis issus de cet engagement				
4 – Capacité à démontrer une persévérance, une capacité d'engagement				
5 – Capacité à faire preuve d'engagement vis-à-vis des autres (empathie, adaptabilité interculturelle, intelligence sociale, ...)				
6 – Capacité d'adaptation à des situations variées, à faire sens				
7 – Capacité à s'engager dans un collectif				
8 - Qualité de l'argumentation				
9 – Qualité de la communication écrite et orale				

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

DEGRÉ DE MAÎTRISE DES COMPÉTENCES			
TI	I	S	TS
Subit	Exécute	Maîtrise	Est expert
1 - Qualité de la présentation du contexte de l'engagement			
Présente une description succincte partielle ou non structurée	Présente une situation structurée mais sans analyse du rôle de l'organisation dans laquelle l'engagement est effectif	Analyse du contexte en présentant les principales caractéristiques et les missions	Est capable de transférer l'analyse du contexte à d'autres (entreprises, ...)
2 – Précision de la présentation des actions conduites dans le cadre de l'engagement			
Se limite à une activité très restreinte du processus et ne comprend pas les enjeux associés	Appréhende l'ensemble de l'activité, mais sans en comprendre réellement les enjeux associés	Porte un degré d'analyse sur les activités dans le cadre de son engagement en identifiant les contraintes et les enjeux	Présente une analyse des activités effectuées dans le cadre de son engagement en intégrant l'identification des contraintes, des enjeux et les limites des choix. Le candidat est en mesure de formuler des propositions argumentées d'amélioration face à des demandes
3 – Réflexivité sur les acquis issus de cet engagement			
Ne présente pas d'analyse et ne prend pas de distance par rapport aux activités réalisées.	Présente une analyse étroite, peu autonome et limitée à une série d'activités	Sait expliquer en quoi une activité réalisée dans le cadre de son engagement a permis la construction de compétences	Montre le lien entre les activités réalisées dans le cadre de son engagement et développement de ses compétences → Capacité à apprendre de son expérience à faire lien avec les activités du référentiel du diplôme
4 – Capacité à démontrer une persévérance, une capacité d'engagement			
Fait preuve de peu de persévérance, dans des activités peu complexes et routinières.	A su dépasser les difficultés rencontrées et les aléas.	A su dépasser les difficultés rencontrées dans des situations complexes ou déstabilisantes.	Propose des solutions pour améliorer des démarches. → Capacité à résoudre des problèmes
5 – Capacité à faire preuve d'engagement vis-à-vis des autres (empathie, adaptabilité interculturelle, intelligence sociale, ...)			
Ne démontre pas un engagement dans des activités variées	Démontre une capacité à présenter les différences culturelles	Démontre une capacité à intégrer les différences culturelles dans ses principes d'action	Démontre une intelligence sociale
6 – Capacité d'adaptation à des situations variées, à faire sens			

Ne présente pas de capacité à prendre en compte ces aspects	Démontre une capacité d'adaptation face à des situations différentes	Sait expliquer en quoi une situation professionnelle a permis la construction de cette compétence	Montre le lien entre situations rencontrées et développement de ses compétences d'adaptabilité. Sait faire sens dans l'analyse de ces différentes activités
7 - Capacité à s'engager dans un collectif			
Ne démontre pas de capacité à s'engager dans un collectif	Démontre de capacités à interagir selon des procédures établies	Démontre une capacité à s'impliquer dans un collectif.	Démontre une capacité à trouver des modes d'action fondés sur un collectif. → Capacité à travailler en équipe
8- Qualité de l'argumentation			
N'argumente pas.	Reste sur les aspects descriptifs de ses travaux	Limite son argumentation aux travaux prescrits	Sait mobiliser les arguments de référence (contraintes, ressources, techniques usuelles, méthodes, ...)
9 - Qualité de la communication écrite et orale			
Ne communique pas	Fait un compte rendu partiel	Explique et fait comprendre	Fait adhérer par des qualités de conviction

Dates des épreuves de contrôle et son jury

Spécialités	Centres Epreuves	Dates épreuves	Matieres	Interrogateurs désignés (Nom, Prénom, établissement d'affectation)
MSP - A	LPO JOSEPH ZOBEL	Lundi 29 juin 2026	Culture générale et expression	WATELLO Steffy
			Mathématique	ROUSSEAU Yannick
			Physique Chimie	ALBERT Robert
			Langue vivante étrangère	BETZI Béatrice
	LPO CHARLES COEFFIN		Culture générale et expression	VIARBOT Lydie
			Mathématique	JEAN-FRANCOIS Loic
			Physique Chimie	ELATRE Stéphane
			Langue vivante étrangère	POPULO Christelle
	LGT GASTON MONNERVILLE		Culture générale et expression	NEGRI Elsa
			Mathématique	Lydie DUTHOIT (Damas)
			Physique Chimie	BARSKE Bruno
			Langue vivante étrangère	THOMAS Kesha

<u>Liste des professeurs à convoquer au jury</u> <u>Faisant suite aux épreuves orales des épreuves de contrôle</u>				
Date	Lieu	Nom /Prénom	Discipline	Affectation
Mardi 30 juin 2026 à 11 H (Guyane) 10 H (Antilles)	En visioconférence	MR Michel JOCQUEL IA-IPR	Président	Rectorat GUYANE
		NEGRI Elsa	Culture générale et expression	Lycée GASTON MONNERVILLE
		Mme. DUTHOIT Lydie	Mathématiques	Lycée DAMAS
		M. ALBERT Robert	Sciences-physiques	Lycée Joseph Zobel
		Mme.POPULO Christelle	Langue vivante étrangère	Lycée CHARLES COEFFIN
		SCHEMATSI Bauma	E8	Lycée GASTON MONNERVILLE
		VANDERVLIEET Alain	E5	Lycée Joseph Zobel
		MACQUIN Jean-Luc	E5-6-7-8	Lycée CHARLES COEFFIN